

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par le Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu. Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 23 novembre 2021 à 18 h
en visioconférence avec webdiffusion**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, mairesse
M. Robert Beaudry, conseiller du district de Saint-Jacques
Mme Sophie Mauzerolle, conseillère du district de Sainte-Marie
M. Serge Sasseville, conseiller du district Peter-McGill
Mme Vicki Grondin, conseillère désignée
Mme Alia Hassan-Cournol, conseillère désignée

AUTRES PRÉSENCES :

M. Marc Labelle, directeur de l'arrondissement
M^e Katerine Rowan, secrétaire d'arrondissement
Mme Nathalie Deret, agente de recherche
M. Alain Dufresne, directeur des travaux publics
Mme Maryse Bouchard, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
M. Jean-Luc L'Archevêque, directeur des services administratifs
Mme Stéphanie Turcotte, directrice de l'aménagement urbain et de la mobilité

La mairesse déclare la séance ouverte à 18 h. Elle souhaite la bienvenue aux participants, présente les autres membres du conseil et les fonctionnaires présents, et donne son mot d'ouverture.

La mairesse invite M. Jean-Luc L'Archevêque à faire une présentation du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 et des prévisions budgétaires 2022 pour l'arrondissement de Ville-Marie.

CA21 240403

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 23 novembre 2021.

Adoptée à l'unanimité.

10.03 - Période de questions du public

La période de questions du public doit porter exclusivement sur les prévisions budgétaires 2022 ainsi que sur le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031.

Aucune question.

10.04 - Période de questions des membres du conseil

Les interventions du conseiller Serge Sasseville, ont trait, entre autres, au point suivant :
- Prévisions budgétaires 2022 et programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031

CA21 240404

Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif les prévisions budgétaires 2022 des activités de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter et de soumettre au comité exécutif les prévisions budgétaires 2022 des activités de fonctionnement de l'arrondissement de Ville-Marie.

Adoptée à l'unanimité.

30.01 1215158002

CA21 240405

Présenter, adopter et transmettre au comité exécutif la planification budgétaire du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Ville-Marie

Il est proposé par Sophie Mauzerolle

appuyé par Robert Beaudry

D'adopter la planification budgétaire du Programme décennal d'immobilisations (PDI) 2022-2031 de l'arrondissement de Ville-Marie, celle-ci prévoit des investissements de 14 185 000 \$ annuellement pour les années 2022 à 2031, pour un total de 141 850 000 \$;

D'en approuver la transmission au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

30.02 1215158003

Levée de la séance

La mairesse indique que la prochaine séance du conseil sera tenue le 23 novembre 2021 à 18 h 30. L'ordre du jour étant épuisé, elle déclare la séance close à 18 h 28.

70.01

Valérie Plante
Mairesse

Katerine Rowan
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été adopté par la résolution CA21 240457
lors de la séance du conseil tenue le 14 décembre 2021.
